

Conseil municipal | Séance du 22 avril 2021

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2021-04-22-18 | Affaires foncières - Cession d'un appartement Résidence de la Forêt Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 32

Date de convocation: 16 avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le 22 avril, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie à huis clos, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents:

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrand, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Laëtitia Le Bechec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Johan Quéruel, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Agnès Bonvalet donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Sarah Tessier donne pouvoir à Monsieur Brahim Charafi.

Etaient excusés:

Monsieur Jocelyn Chéron.

Secrétaire de séance :

Monsieur Romain Legrand

Conseil municipal 2021-04-22-18 | 1/3

Le Conseil municipal,

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Code de la propriété des personnes publiques,
- La délibération n°2019-12-12-37 du Conseil municipal du 12 décembre 2019,
- L'avis rendu par le pôle d'évaluation domaniale du 28 janvier 2021.

Considérant :

- Que le projet porté par la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray au titre du Nouveau programme national de renouvellement urbain comporte un volet d'intervention sur l'habitat et qu'à cet égard la démolition de l'immeuble Sorano, dépendant de la copropriété Groupe Robespierre placée sous administration provisoire, a été déclarée d'utilité publique;
- Que le Tribunal de Grande Instance de Rouen a rendu deux ordonnances du 25 juin et 2 juillet 2019 prononçant l'expropriation de l'immeuble au profit de l'Etablissement public foncier de Normandie (EFFN) et portant constat du retrait de cet immeuble de la copropriété;
- Qu'indépendamment cet immeuble a fait l'objet d'un arrêté municipal du 5 septembre 2019 prononçant son interdiction d'occuper nécessitant le relogement de ses occupants en titre;
- Qu'un propriétaire occupant exproprié (Monsieur MUSQUET Gerville) a sollicité au titre des indemnités dues, principale et accessoires, l'échange sans soulte d'un appartement;
- Que le Conseil municipal, lors de la séance susvisée, a approuvé le principe de cet échange par la cession d'un appartement appartenant à la Ville – Résidence de la Forêt - 14 rue de l'Argonne à Saint-Etienne-du-Rouvray – appartement n°45 correspondant au lot de copropriété n°24 - ainsi que sa mise à disposition préalable via une convention d'occupation précaire afin de permettre le relogement de ce propriétaire exproprié;
- Que cet échange pourrait être formalisé par la cession de cet appartement au prix de 40 930 €, compatible avec l'avis du Domaine susvisé, correspondant aux indemnités amiables allouées dans le cadre de la procédure, frais d'acte en sus à charge de la Ville;

Conseil municipal 2021-04-22-18 | 2/3

Décide:

- De céder à Monsieur MUSQUET Gerville l'appartement n°45 de la Résidence de la Forêt aux conditions financières énoncées ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 23/04/2021

Identifiant de télétransmission: 76-217605757-20210422-lmc121390-DE-1-1

Affiché ou notifié le 26 avril 2021

Conseil municipal 2021-04-22-18 | 3/3